

GROUPE	1	HERBICIDE
--------	----------	-----------

Herbicide FOXFIRE^{MC}

CONTENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE AGRICOLE

Herbicide de postlevée pour la suppression des mauvaises herbes dans le blé de printemps.

VENTE AUTORISÉE POUR L'UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

GARANTIE :

Pinoxadène 50 g/L
Fénoxaprop-p-éthyl..... 50 g/L

Contient du cloquintocet-mexyl à raison de 25 g/L à titre de phytoprotecteur.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**DANGER : IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N^o D'HOMOLOGATION : **31911**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L - vrac**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation de ce produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Irrite gravement la peau. NE PAS permettre le contact avec la peau. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Sensibilisant cutané potentiel.
- Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise ce produit.
- Éviter tout contact avec les vêtements. Porter une combinaison pardessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le

chargement du produit ainsi que pendant l'application, le nettoyage et les réparations d'équipements. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial et un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations d'équipements. Laver ses gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité effectuée.

- Laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après avoir utilisé ce produit. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Suivre les recommandations figurant sur la présente étiquette pour manipuler et appliquer le produit.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement ou l'application du produit.
- NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant le traitement. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les plantes aquatiques et terrestres non ciblées. Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour certains insectes utiles. Il faut contenir la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site d'application tel que les haies et les terres boisées. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Tenir éloigné du feu, des flammes nues et des autres sources de chaleur. Si le produit est gelé, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

FOXFIRE^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	1	HERBICIDE
--------	---	-----------

Herbicide FOXFIRE^{MC}

CONTENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE AGRICOLE

Herbicide de postlevée pour la suppression des mauvaises herbes dans le blé de printemps.

VENTE AUTORISÉE POUR L'UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

GARANTIE :

Pinoxadène 50 g/L

Fénoxaprop-p-éthyl..... 50 g/L

Contient du cloquintocet-mexyl à raison de 25 g/L à titre de phytoprotecteur.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**DANGER : IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N^o D'HOMOLOGATION : 31911
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation de ce produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Irrite gravement la peau. NE PAS permettre le contact avec la peau. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Sensibilisant cutané potentiel.
- Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise ce produit.
- Éviter tout contact avec les vêtements. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le

chargement du produit ainsi que pendant l'application, le nettoyage et les réparations d'équipements. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial et un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations d'équipements. Laver ses gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité effectuée.

- Laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après avoir utilisé ce produit. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Suivre les recommandations figurant sur la présente étiquette pour manipuler et appliquer le produit.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement ou l'application du produit.
- NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant le traitement N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les plantes aquatiques et terrestres non ciblées. Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour certains insectes utiles. Il faut contenir la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site d'application tel que les haies et les terres boisées. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Tenir éloigné du feu, des flammes nues et des autres sources de chaleur. Si le produit est gelé, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

FOXFIRE est un herbicide systémique de postlevée pour la suppression sélective de la folle avoine, de la sétaine verte, de la sétaine glauque et de l'échinochloa pied-de-coq dans les champs de blé de printemps des provinces des Prairies et des régions de la rivière de la Paix, de l'Okanagan et des terrasses de Creston en Colombie-Britannique.

L'herbicide FOXFIRE est absorbé par les feuilles et est rapidement transporté vers les points de croissance des feuilles et des tiges. Il est essentiel de bien couvrir les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace. Les graminées vulnérables en croissance active cessent de se développer dans les 48 heures suivant le traitement. Selon l'espèce, les conditions de croissance et la concurrence de la culture, les feuilles et les points végétatifs jaunissent en une à trois semaines suite à l'application du produit. La décoloration et la perte de vigueur se poursuivent jusqu'au brunissement et à la suppression complète, de trois à cinq semaines après l'application.

MODE D'EMPLOI

CULTURE : Blé de printemps.

L'herbicide FOXFIRE peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps.

Ne pas effectuer plus d'une application par année.

Observer un intervalle minimal de 65 jours après le traitement avant la récolte de grain et de paille et de 30 jours après le traitement pour la récolte de foin. Attendre au moins 30 jours avant de laisser paître des animaux dans des cultures traitées avec l'herbicide FOXFIRE.

Ne pas appliquer sur des cultures autres que le blé de printemps, car celles-ci seront endommagées. Ne pas laisser le brouillard dériver vers des champs adjacents ensemencés avec des cultures autres que du blé de printemps. Ne pas traiter le blé de printemps cultivé en contre-ensemencement avec des plantes fourragères.

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'ASAE. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor, les buses NE DOIVENT PAS être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions qui peuvent favoriser le ruissellement sont, entre autres, une forte pluie, une pente de modérée à forte, un sol nu ou un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés ou de texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

Zones tampons

Lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation qui suivent, **AUCUNE** zone tampon n'est nécessaire : traitement avec pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe et la bordure la plus rapprochée sous le vent des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :		
		des habitats aquatiques		des habitats terrestres
		Moins de 1m	Plus de 1m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Blé de printemps	1	0	1
Aéronef (avion ou hélicoptère)		1	0	25

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les rampes d'aspersion équipées d'un écran qui s'étend sur toute la longueur et jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

REMARQUE : Les préposés à l'application peuvent recalculer la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et à la configuration du pulvérisateur (à jet porté, de grande culture et aéronef). Pour accéder au calculateur de zone tampon, visiter le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Voir Atténuation de la dérive, dans Agriculteurs et utilisateurs commerciaux.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés dans le mélange et appliquer en utilisant des gouttelettes de la classification (ASAE) la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ROTATIONS DE CULTURES

Aucune culture ne peut être ensemencée au cours d'une même année dans les champs traités avec l'herbicide FOXFIRE. Toutefois, il n'existe aucune restriction concernant la rotation des cultures pour l'année suivant l'application de l'herbicide FOXFIRE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque et échinochloa pied-de-coq. Les graminées vivaces telles que le chiendent ne seront pas supprimées.

MOMENT DU TRAITEMENT

CULTURE / MAUVAISES HERBES*	STADE DE CROISSANCE** (ZADOKS ou BBCH)
BLÉ DE PRINTEMPS	1 feuille à 6 feuilles sur la tige principale et 3 talles (11 à 23)
SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE Échinochloa pied-de-coq	1 feuille à 6 feuilles sur la tige principale et 3 talles

Folle avoine	1 feuille à 6 feuilles sur la tige principale et 3 talles
--------------	---

* Lorsqu'un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges est ajouté au mélange en cuve, toujours consulter l'étiquette de cet herbicide avant l'utilisation.

Pour un résultat optimal, appliquer l'herbicide FOXFIRE sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Une application hâtive permettra de maximiser le rendement de la culture en réduisant la concurrence exercée par les mauvaises herbes. Toutefois, les mauvaises herbes qui lèvent après l'application de l'herbicide FOXFIRE ne seront pas supprimées.

Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par une sécheresse, la chaleur, une fertilité insuffisante, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée après l'application de l'herbicide FOXFIRE, seul ou en association avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra une suppression optimale si l'application de l'herbicide FOXFIRE est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.

L'herbicide FOXFIRE utilisé seul peut être appliqué une heure avant une pluie.

Ne pas appliquer sur une culture affectée par des conditions telles que le gel, une fertilité faible, une sécheresse, un excès d'eau, une maladie ou des dommages causés par des insectes, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

DOSE

Appliquer la dose recommandée d'herbicide FOXFIRE dans 50 à 100 L d'eau à l'hectare pour les applications par voie terrestre et dans au moins 30 L d'eau à l'hectare pour les applications par voie aérienne. Lorsque l'herbicide FOXFIRE est utilisé avec un produit d'association, lire les recommandations relatives à la quantité minimale d'eau à utiliser sur l'étiquette du produit d'association.

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE	
BLÉ DE PRINTEMPS	FOLLE AVOINE SÉTAIRES VERTE et GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ	Herbicide FOXFIRE	795 mL/ha

REMARQUES : Ne pas mélanger avec un autre adjuvant, un additif chimique, un pesticide ou un engrais qui n'est pas recommandé dans présente étiquette.

MÉLANGES EN CUVE DE L'HERBICIDE FOXFIRE AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

Pour la suppression à large spectre de la folle avoine, des sétaires verte et glauque, de l'échinochloa pied-de-coq et des mauvaises herbes à feuilles larges, l'herbicide FOXFIRE peut être mélangé en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître la liste des mauvaises herbes à feuilles larges supprimées, les doses, le moment du traitement, les directives sur les rotations culturales et les délais d'attente avant la paissance, les recommandations relatives à certaines mauvaises herbes, les modes d'emploi et les précautions applicables et suivre les directives de l'étiquette plus restrictive. Au moment de

préparer le mélange en cuve, toujours verser le ou les herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, puis verser l'herbicide FOXFIRE. Pour connaître la dose appropriée d'herbicide FOXFIRE, voir la section « DOSE » de la présente l'étiquette.

Mélanges pour la suppression à large spectre de la folle avoine, des sétaires verte et glauque et des mauvaises herbes à feuilles larges

Produit d'association	Doses	Stade de la culture ¹
Buctril M	1,0 L/ha	de 2 feuilles à la feuille étendard
Frontline XL	1,25 L/ha	de 2 à 6 feuilles
Herbicide Infinity	0,83 L/ha	de 1 feuille à la feuille étendard
Herbicide Pulsar²	0,607 – 0,917 L/ha	de 2 à 5 feuilles
Stellar A + Stellar B	1,0 L/ha + 0,6 L/ha	de 2 à 6 feuilles
¹ Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.		
² Consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour connaître la liste des mauvaises herbes supprimées avec les doses faibles et élevées.		

DIRECTIVES DE MÉLANGE – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur et le remplir à moitié d'eau. Mettre l'agitateur ou le système de dérivation en marche.
2. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, verser celui-ci EN PREMIER – avant de verser l'herbicide FOXFIRE – et agiter pendant 2 ou 3 minutes.
3. Verser la quantité appropriée d'herbicide FOXFIRE.
4. Agiter pendant 2 ou 3 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
5. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
6. **Appliquer la suspension dès qu'elle est prête.**

DIRECTIVES SUR LA PULVÉRISATION - APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

1. Volume d'eau : de 50 à 100 litres à l'hectare.
2. Buses : Des buses à jet en éventail de 80 ou 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à injection d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
3. Pression : Tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne (classification de l'ASAE).
4. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

Nettoyage avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser l'herbicide FOXFIRE, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Nettoyage après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Pour éviter tout dommage subséquent à d'autres cultures, éliminer toute trace d'herbicide
- FOXFIRE de l'équipement de mélange et de pulvérisation immédiatement après la pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Directives concernant l'application par voie aérienne

Appliquer l'herbicide FOXFIRE Herbicide seul ou en mélange en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association indiqués pour l'application par voie aérienne) dans au moins 30 L d'eau à l'hectare.

Appliquer seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'application par voie aérienne figurant sur la présente étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose pour l'application par voie aérienne ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'aéronef disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions relatives à l'utilisation

Appliquer uniquement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'application par voie aérienne sont décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur un plan d'eau. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive jusqu'à un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas appliquer

pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation.

Précautions relatives à l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés à l'aide d'un système en circuit fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'application.

Le personnel au sol de même que les préposés au mélange/chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange/chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions recommandées pour l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour les applications avec pulvérisateur terrestre, appliquer les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions relatives au produit

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, communiquer avec le fabricant au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou communiquer avec le distributeur ou un conseiller agricole provincial afin d'obtenir des conseils techniques. L'application de ce produit doit être effectuée conformément aux exigences suivantes.

Appliquer dans au moins 30 litres d'eau à l'hectare.

NE PAS appliquer lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'ASAE. L'espacement entre les buses NE DOIT PAS excéder 65 % de la longueur de la rampe.

NE PAS permettre la dérive du brouillard de pulvérisation vers des habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide FOXFIRE est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide FOXFIRE et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide FOXFIRE ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Syngenta Canada Inc. au 1-877-964-3682 ou à www.syngenta.ca.

